



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mortalité

Question écrite n° 130230

## Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la mortalité infantile en France. Depuis 2005 la mortalité infantile en France n'a fait que stagner avec un taux équivalent à 3,8 décès pour 1 000 naissances. Cette situation est d'autant plus alarmante que la plupart des pays européens font des progrès considérables en la matière. Ainsi, selon les dernières estimations de l'INSEE, la France est passée du septième rang européen en 1999 au vingtième en 2009. À ce sujet, dans son rapport annuel la Cour des comptes consacre un chapitre intitulé la « périnatalité » englobant les prestations et actes médicaux relatifs aux événements survenant pendant la grossesse, l'accouchement et les premiers jours de la vie des nouveaux-nés. Elle a souhaité, à cette occasion, émettre une recommandation en invitant tous les acteurs à « une remobilisation forte et rapide ». Il l'interroge donc sur cette situation pour le moins inquiétante pour un pays comme le nôtre. Il lui demande de bien vouloir l'informer des différentes mesures prises pour lutter contre la mortalité infantile.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 130230

**Rubrique :** Démographie

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2012, page 2228

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)